

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DARDAGNY DU 12 MAI 2015 À 18h30

PROCES-VERBAL No 325

Présents	Mmes Laure BOVY, Sophie DUGERDIL, Anne GROS, Marie-Pierre JAQUIER, Murielle RAMU et Anne ZOLLER, MM. Claude-Alain BURNAND, François POTTU, président, Albert SCHLIPF, Philippe VASEY et Pierre-Yves ZUMBACH
Excusés	MM. Sébastien BECK et Steve ROTH LISBERGER
Assistent à la séance	M. Pierre DUCHENE, Maire, Mme Isabelle GUYOT et M. Stéphane CARRARA, adjoints, M. Roger WYSS, secrétaire, M. Gérard-Philippe RIEDI, procès-verbaliste

M. Pottu, président du Conseil municipal, ouvre la séance et salue l'assemblée.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 15 avril 2015
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications et propositions de la Mairie
4. Approbation du rapport de la commission des finances II
5. Projet de délibérations :
 - a. Approbation des comptes 2014 de la Fondation intercommunale « Résidence Mandement »
 - b. Approbation des comptes 2014 du groupement intercommunal des sapeurs-pompiers de Russin-Dardagny
 - c. Crédits supplémentaires 2014
 - d. Crédit d'engagement complémentaire panneaux photovoltaïques
 - e. Crédit d'engagement complémentaire prêt CHAD
 - f. Approbation du rapport administratif et financier de la commune de Dardagny pour l'exercice 2014
6. Propositions individuelles

1) Approbation du procès-verbal n° 324 du 15 avril 2015

M. Pottu donne lecture des pages 1851 à 1863.

Mme Bovy souhaite préciser les propos rapportés en page 1853 : « En effet, avec la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire, **toute atteinte à la zone agricole doit faire l'objet d'une compensation** ».

M. Vasey apporte une correction au même paragraphe : « Le groupe de travail pour le projet de révision du plan de site du village de Dardagny s'est **réuni** et a décidé d'abandonner la modification **du plan des zones** ».

Mme Bovy fait une correction en page 1854, les Röthlisberger ne sont pas gérants, mais **exploitants**. Par ailleurs, il fallait dire « qu'il n'était pas nécessaire pour la commune de faire une promesse de vente en passant par un **notaire** [...] ».

Mme Bovy pense qu'il faudrait plutôt dire, en page 1854, « **avant l'échéance légale** » plutôt que « dans un délai de moins de six ans ».

Le procès-verbal n° 324 du 15 avril 2015 est accepté à l'unanimité.

2) Communications du bureau du Conseil municipal

- **M. Pottu** félicite, au nom du Conseil municipal, les personnes qui viennent d'être élues.

3) Communications et propositions de la Mairie

- **M. Duchêne** indique que la commune a fait un don de Fr. 1'000.- à la Chaîne du Bonheur pour le Népal.
- La lettre d'intention d'achat de l'auberge de Dardagny à Fr. 1'800'000.- a été envoyée il y a une dizaine de jours. Elle indiquait que l'hoirie doit casser le bail avec les exploitants. Pour l'heure, la Mairie n'a reçu aucune réponse à cette lettre. Par contre, elle a reçu des informations sur les réparations qui ont été effectuées depuis 1995, mais il n'y a rien de particulier à ce niveau. Le SCAV (service à la consommation et des affaires vétérinaires) a également rendu son rapport, mais il implique principalement des travaux en lien avec la cuisine.

La Mairie a également envoyé une lettre aux exploitants pour leur demander leurs exigences financières. Le délai de réponse était fixé au 11 mai 2015, mais aucune réponse n'est encore arrivée.

- Un marronnier du Château est atteint de la maladie du chancre et doit être abattu. Il ne sera pas remplacé mais, à l'arrivée de l'hiver, un des deux petits marronniers de cinq ans sera déplacé de quelques mètres afin de le centrer.
- La Corniche commence à s'affaisser à nouveau à certains endroits. Il va donc falloir intervenir, mais il faut attendre que le terrain soit sec. Par ailleurs, la fissure en haut du chemin de la Côte s'ouvre à nouveau.
- **M. Vasey** demande s'il y a des nouvelles de l'appel d'offres pour la route de Challex.

M. Duchêne répond que l'appel d'offres court jusqu'au 15 mai 2015.

- **Mme Guyot** signale qu'une séance d'initiation sur l'utilisation des défibrillateurs a été donnée par les samaritains de Meyrin.
- Par rapport à l'assemblée générale de l'accueil familial de jour, il faut savoir que le coût annuel de la place sera d'environ Fr. 16'000.- au budget. Il y a ainsi deux accueillantes pour 1,8 place à 100 %. M. Apotheloz sera président pour la première année. **Mme Guyot** estime que c'est quand même une belle association, mais il faudra voir dans quelle mesure la participation de la commune à celle-ci se justifiera encore avec l'ouverture de la crèche.
- **Mme Guyot** remercie MM. Simon Chipier, Didier Ramu, Pierre Duchêne et Stéphane Carrara pour avoir contribué à ce qu'il soit possible d'installer de nouveaux arrangements floraux devant le château.

Mme Ramu trouve qu'il manque de la terre dans les pots.

- **M. Carrara** indique que, conformément à la proposition du Conseil municipal, la Mairie est allée discuter avec la personne responsable du tea-room. **M. Carrara** a ainsi parlé des horaires de travail et des vacances. La personne responsable du tea-room a indiqué qu'elle travaille beaucoup avec Dardagny et que, pendant les vacances, son chiffre d'affaires baisse énormément. Il faut comprendre que, durant les vacances du mois de février, il y a les camps de ski et de nombreuses familles qui ne sont pas là. À Pâques, il y a également moins de monde, mais, s'il fait beau, il y a tout de même des clients venant de l'extérieur du village. La personne responsable du tea-room a également dit qu'elle prend ses vacances durant les vacances scolaires parce qu'il y a justement moins de monde dans le village à

ce moment. **M. Carrara** constate ainsi que le tea-room ferme une semaine durant le mois de février, une semaine pendant les vacances scolaires d'automne et deux semaines en été, soit quatre semaines de fermeture au total. Par ailleurs, le tea-room est ouvert 6 jours sur 7 avec une fermeture le mercredi. **M. Carrara** pense que quatre semaines de fermeture par année et le choix de ces périodes semblent tout à fait raisonnables.

Mme Dugerdil avait fait une remarque à ce sujet, mais cela concernait surtout la période des vendanges. Pendant la semaine des vacances d'automne, il y a en effet pas mal de vigneron et de viticulteurs présents dans le village, mais le tea-room est fermé. **Mme Dugerdil** comprend bien qu'il faut que ce commerce tourne, mais il y a quand même deux personnes qui s'en occupent. Elle essayait donc de voir s'il y avait une solution, notamment en raison du rôle social que joue ce tea-room.

Mme Ramu relève qu'il est peut-être dommage que le tea-room soit fermé pendant les vendanges. Il faut toutefois rappeler que ces personnes travaillent avec des produits périssables, ce qui est compliqué lorsqu'il n'y a aucun client. Par ailleurs, les gens ont le droit à des vacances.

M. Burnand constate que le village se vide effectivement pendant les vacances scolaires. Ceux qui se plaignent, c'est peut-être les gens du troisième âge qui ne partent pas pendant ces périodes. Ce sont également des gens qui se sentent peut-être plus à l'aise pour aller boire leur café au tea-room plutôt qu'au restaurant. Dès lors, une solution consisterait peut-être à ouvrir pendant deux heures par jour, mais **M. Burnand** comprend le point de vue des responsables du tea-room.

Mme Guyot pense que les responsables du tea-room devraient trouver un juste milieu en n'ouvrant que quelques heures durant les vacances scolaires. Elle comprend qu'ouvrir neuf heures par jours pendant les vacances peut être compliqué, mais le tea-room rend service à la population. Une solution consisterait peut-être à proposer du pain sur demande.

Mme Ramu se demande si le problème vient du fait que le montant du loyer demandé par la commune n'est pas élevé.

Mme Dugerdil estime que, par le fait que ce commerce bénéficie d'avantages non négligeables par rapport à d'autres et qu'il joue un rôle social, le Conseil municipal peut quand même avoir une discussion sur celui-ci.

M. Carrara fait remarquer que cela fait dix ans que cette personne travaille au tea-room. Cela veut quand même dire qu'elle a du plaisir à s'en occuper. On ne peut pas non plus lui reprocher de fermer pendant quatre semaines par an.

M. Duchêne pense que, pour ces deux personnes, le tea-room est plutôt un à-côté vu le chiffre d'affaires réalisé.

Mme Dugerdil estime que le débat ne porte pas sur les salaires, sur les vacances ou sur le loyer. Il faut toutefois constater que le tea-room est aussi un lieu social. La discussion visait juste à voir s'il y avait une possibilité de ne pas couper cet aspect de la vie du village pendant les vacances.

Mme Bovy rejoint Mme Dugerdil. Elle ne connaît pas les détails du contrat avec la commune, mais il est certain que si ce commerce bénéficie de certaines facilités, on pourrait s'attendre qu'il y ait un petit retour social.

Mme Ramu constate qu'il y a bien un retour social puisque les aînés y jouent aux cartes un jour par semaine. Par ailleurs, les responsables du tea-room ont le droit de fermer quatre semaines par année ainsi qu'un jour par semaine. Enfin, la Commune n'a pas loué ce lieu pour y faire une distraction pour les gens qui s'ennuient dans le village.

M. Vasey se demande si la fermeture hebdomadaire n'est pas due à une obligation.

M. Duchêne confirme que la loi prévoit, sauf erreur, qu'un commerce doit fermer un jour par semaine s'il est tenu par deux personnes.

4) Approbation du rapport de la commission des finances II

M. Burnand indique que la commission a fait le pointage des factures et n'a rien constaté d'anormal. Elle remercie M. Wyss pour son travail.

M. Burnand lit le rapport de la commission des finances II.

Le rapport de la commission des finances II pour l'exercice 2014 est approuvé à l'unanimité.

5) Projet de délibérations

a) Approbation des comptes 2014 de la Fondation intercommunale « Résidence Mandement »

Délibération

Vu l'art. 7, titre III des statuts de la Fondation intercommunale des communes de Satigny, Russin et Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées ;

vu le rapport de la Société Fiduciaire d'Expertise et de Revision SA du 16 mars 2015 ;

vu l'approbation dudit rapport par le Conseil de Fondation de la Résidence Mandement le 16 mars 2015 ;

sur proposition du Maire ;

Le Conseil municipal de la commune de Dardagny

D E C I D E

à l'unanimité, soit par 10 voix pour

D'approuver les comptes de la Fondation intercommunale des communes de Satigny, Russin et Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées « Résidence Mandement », pour l'exercice 2014.

b) Approbation des comptes 2014 du groupement intercommunal des sapeurs-pompiers de Russin-Dardagny

Délibération

Vu l'art. 26, titre X des statuts du groupement intercommunal des communes de Dardagny et Russin pour l'organisation du corps de lutte contre les sinistres ;

vu le rapport de la Société Fiduciaire Bourquin frères et Béran SA du 24 avril 2015 ;

sur proposition du Maire ;

Le Conseil municipal de la commune de Dardagny

D E C I D E

à l'unanimité, soit par 10 voix pour

D'approuver les comptes du groupement intercommunal des communes de Dardagny et Russin pour l'organisation du corps de lutte contre les sinistres, pour l'exercice 2014

c) Crédits supplémentaires 2014

Délibération

Vu les articles 30, al. 1, lettre d et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu l'insuffisance des sommes inscrites au budget de fonctionnement pour l'exercice 2014 dans plusieurs rubriques des dépenses ;

Vu le rapport de la commission des finances II du 27 avril 2015 ;

Vu les explications données par la mairie en cours d'année et lors de cette séance ;

Le Conseil municipal de la commune de Dardagny

DECIDE

A l'unanimité, soit par 10 voix pour

- 1) d'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2014 suivants pour un montant total de Fr. 421'300,89.

0500.303	Administration – assurances sociales	7'536.10
0500.304	Administration – caisse de pension et prévoyance	2'782.60
0500.309	Administration – frais de recrutement personnel	9'939.55
0500.319	Administration – frais divers	502.80
0800.315	Immeubles patrim. adm. – produits entretien	97.45
0820.314	Polyvalente – entretien par tiers	7'383.60
0900.319	Autres charges – Frais divers	965.00
1400.316	Incendie et secours – loyer, fermage	300.00
1400.352	Incendie et secours – dédomm. versés aux communes	7'963.52
1410.314	Hangar feu La Plaine – Entretien immeuble par tiers	963.25
1600.361	PC – subventions accordées au canton	1'361.20
2105.314	Bâtiment école La Plaine – entretien immeuble par tiers	14'812.35
3000.318	Culture – honoraires et prestations service	369.60
3000.365	Culture – subventions institutions privées	575.00
3400.365	Sports – subventions institutions privées	650.00
3401.314	Stade La Plaine – entretien immeubles par tiers	11'279.65
3401.318	Stade La Plaine – honoraires prestations service	104.60
5400.311	Institutions jeunesse – mobilier, machines, véhic.	408.40
5400.313	Institutions jeunesse – achats fournitures et marchandises	754.25
5800.318	Aide sociale – honoraires et prestations service	1'022.80
5800.319	Aide sociale – frais divers	223.80
5800.367	Aide sociale – subventions à l'étranger	418.00
6204.318	Parking ch. Rail – honoraires et prestations de service	1046'60
6213.314	Hangar communautaire – entretien immeubles par tiers	2'592.00

7100.314	Protection des eaux – entretien immeubles par tiers	67'925.35
7100.318	Protection des eaux – honoraires et prestations service	49'931.40
7100.351	Protection des eaux – dédomm. versés au canton	3'227.60
7200.311	Traitement déchets – mobilier, machines, véhicules	700.00
7200.314	Traitement déchets – entretien immeubles par tiers	5'773.40
7200.318	Traitement déchets – honoraires et prestations service	12'036.64
7400.314	Cimetières – entretien immeubles par tiers	41'886.60
7900.318	Honoraires aménagement territoire – honoraires et prest.	21'287.35
9000.330	Impôts – pertes et provision impôts	134'367.13
9000.346	Impôts – compensation financière communes françaises	8'955.19
9400.318	Charges et revenus des capitaux – frais bancaires	1'158.11

- 2) Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges

d) Crédit d'engagement complémentaire panneaux photovoltaïques

Délibération

Vu les articles 30, al. 1, lettre e et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le crédit d'engagement de Fr. 1'200'000,- voté par le Conseil municipal le 18 octobre 2011, approuvé le 19 décembre 2011 par le Conseil d'Etat, pour Fr. 1'200'000.- ;

Vu le décompte final au 31 décembre 2014 s'élevant à Fr. 1'235'183.15 ;

Vu le rapport de la commission des finances II du 27 avril 2015 ;

Vu les explications données par le Maire en cours d'année et lors de cette séance;

Le Conseil municipal de la commune de Dardagny

DECIDE

A l'unanimité, soit par 10 voix pour

- 1) D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de Fr. 35'183.15 pour couvrir ce dépassement
- 2) D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 18 octobre 2011, soit au moyen des annuités qui figureront dans le budget de fonctionnement sous le n° 7801.331 « amortissement du patrimoine administratif » jusqu'en 2031

e) Crédit d'engagement complémentaire prêt CHAD

M. Duchêne fait remarquer qu'il s'agit de l'argent qui a été avancé au CHAD en 2011 et que celui-ci a déjà remboursé à la Commune. Cela étant, comme le montant voté par le Conseil municipal était inférieur au montant réellement avancé au CHAD, l'État souhaite qu'il y ait une délibération sur la différence qui a été effectivement avancée au CHAD.

Délibération

Vu les articles 30, al. 1, lettre e) et h) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu l'octroi d'un prêt de Fr. 300'000,- par la commune de Dardagny à la coopérative CHAD comme garantie financière pour la construction du hangar communautaire, voté par le Conseil municipal le 18 octobre 2011, approuvé le 19 décembre 2011 par le Conseil d'Etat, pour Fr. 300'000.- ;

Vu le décompte final du prêt au 31 décembre 2013 s'élevant à Fr. 546'746.80, montant entièrement remboursé par la coopérative CHAD à la même date ;

Vu le rapport de la commission des finances II du 27 avril 2015 ;

Vu les explications données par le Maire en cours d'année et lors de cette séance ;

Le Conseil municipal de la commune de Dardagny

DECIDE

par 9 voix pour et 1 abstention

- 1) D'octroyer un prêt supplémentaire pour couvrir ce dépassement de Fr. 246'746.80, sans intérêt et remboursable au 31.12.2013, à la coopérative CHAD

f) Approbation du rapport administratif et financier de la commune de Dardagny pour l'exercice 2014

Délibération

Vu le compte administratif pour l'exercice 2014 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement ;

vu le compte rendu financier pour l'exercice 2014 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département présidentiel ;

vu le rapport de la commission des finances II du 27 avril 2015 ;

vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Maire ;

le Conseil municipal de la commune de Dardagny

DECIDE

A l'unanimité, soit par 10 voix pour

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2014.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2014 pour un montant de Fr. 4'334'892.70 aux charges et de Fr. 4'857'768.36 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à Fr. 522'875.66.

3. D'approuver le compte d'investissement 2014 pour un montant de Fr. 1'062'975.30 aux dépenses et de Fr. 599'316,- aux recettes, les investissements nets s'élevant à Fr. 463'659.30.
4. D'approuver le financement des investissements nets de Fr. 463'659.30 par l'autofinancement à raison de Fr. 1'368'422.66 au moyen de la somme de Fr. 845'547.00 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à Fr. 522'875.66. L'excédent de financement s'élève à Fr. 904'763.36.
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à Fr. 522'875.66 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2014.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2014, totalisant à l'actif un montant de Fr. 32'184'445.95 qui se compose de :

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	Fr. 21'533'536.26
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	<u>Fr. 10'650'909.69</u>
Total de l'actif	Fr. 32'184'445.95

et au passif un montant de Fr. 32'184'445.95 qui se compose de :

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	Fr. 171'929.56
- Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	Fr. 9'971'189.60
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	Fr. 263'266.15
- Provisions (nature 24)	Fr. 1'475'154.26
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	Fr. 2'944'962.79
- Fortune nette (nature 29)	<u>Fr. 17'357'943.59</u>
Total du passif	Fr. 32'184'445.95

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent à Fr. 0.00.

6) Propositions individuelles

- **Mme Zoller** rappelle aux personnes concernées la séance qui aura lieu le 18 mai 2015 pour valider le nouveau site Internet. La séance de présentation de celui-ci au Conseil municipal aura lieu le 27 mai à 19h30.
- **Mme Zoller** signale qu'elle attend encore que certaines personnes lui envoient leur article pour le journal de la commune.
- **Mme Zoller** indique qu'il a été décidé de fixer un nombre de caractères pour la taille des articles sur les élus sortants. Dans ce cadre, **Mme Bovy** s'est chargée de rédiger l'article sur M. Beck qui a demandé que l'on fasse son article.

Mme Guyot relève qu'il y a eu une discussion sur le contenu de l'article sur M. Beck.

M. Zumbach trouve qu'il serait délicat de ne pas faire d'article sur M. Beck.

M. Vasey estime qu'il est indécent pour un conseiller municipal de disparaître comme ça, même s'il comprend que l'on puisse avoir parfois de bonnes raisons qui empêchent de participer aux travaux du Conseil municipal. Il se retient ainsi d'écrire un mot aux personnes concernées et il aimerait savoir si la Mairie ou le Conseil municipal ont prévu ou souhaitent

leur adresser un courrier.

Mme Jaquier pense qu'il est un peu tard pour écrire un courrier vu que la législature est proche de la fin, mais il faudra se prémunir d'une telle situation dans le futur.

M. Carrara estime qu'il est possible de faire un petit article sur ceux qui ont participé au Conseil municipal, à moins qu'ils aient eux-mêmes demandé qu'il n'y ait pas d'article.

Mme Zoller indique que M. Rothlisberger a expressément dit qu'il ne voulait pas d'article.

Mme Bovy considère qu'il appartiendrait au président du Conseil municipal de relever une attitude qui est indigne d'un élu.

Mme Guyot préfère qu'il y ait un bel article sur M. Zumbach et sur le Mamco, mais la commission choisira quels articles composeront le journal.

Mme Dugerdil laisse également la commission choisir, mais il faudra réfléchir à cette question pour le futur. Il s'agit de personnes qui ont été élues et qui ont bien voulu donner de leur temps, mais qui tout d'un coup claquent la porte pour une raison ou une autre.

M. Zumbach propose que le président du Conseil municipal écrive une brève lettre aux personnes dont le comportement a pu être considéré comme un manque de respect.

Mme Guyot précise qu'il ne s'agit pas seulement de la question de l'absence, mais aussi du fait ne pas s'excuser pour les éventuelles absences.

La proposition de rédiger une lettre aux personnes concernées est acceptée par sept voix favorables et trois voix défavorables.

Mme Ramu s'est abstenue, car elle trouve qu'il est trop tard pour adresser une telle lettre.

M. Schlipf rejoint Mme Ramu. D'ailleurs, ce n'est pas la première législature où des conseillers municipaux commencent à manquer des séances.

Mme Ramu ne veut pas que le courrier soit signé au nom du Conseil municipal. Elle trouve qu'il faudrait, si nécessaire, réviser le règlement du Conseil municipal plutôt que de faire une lettre de reproche.

Huit conseillers municipaux acceptent de signer le courrier.

- **M. Zumbach** se demande s'il n'y avait pas un point prévu à l'ordre du jour sur la séance de la commission sociale du 11 avril 2015.

M. Wyss indique que le délai était trop court.

M. Zumbach explique que la commission sociale a siégé le 11 avril 2015. Elle a traité d'une demande d'une jeune fille de la commune pour une aide financière pour la participation au Jamboree qui aura lieu au Japon (demande qui a été présentée au Conseil municipal lors de sa précédente séance). La commission propose maintenant d'allouer Fr. 1'000.- au mouvement scout pour ce périple.

M. Schlipf se demande si ce n'est pas un montant de Fr. 750.- qui avait été évoqué.

M. Wyss précise que les Fr. 750.- évoqué concernaient l'objectif de réduction du coût pour chaque scout participant au voyage.

M. Zumbach ajoute que deux jeunes de la commune doivent participer à ce voyage.

La proposition d'attribuer Fr. 1'000.- au mouvement scout pour son voyage au Jamboree est acceptée à l'unanimité.

- **M. Vasey** signale que la commission des bâtiments et emplacements ainsi que la commission des routes et des canalisations ont annulé leur séance concernant le travail de M. Tanari sur le carrefour de la Poste. Suite à un contact avec ce dernier, il apparaît qu'il ne travaille pas sur un avant-projet, mais sur des scénarios. Cela répond donc tout à fait aux souhaits qu'il n'arrive pas avec un projet déjà ficelé. Il reviendra donc aux nouvelles commissions de reprendre la suite des travaux sur ce dossier.

Mme Dugerdil note que les commissions évoquées devraient en principe se réunir au mois de juin.

M. Vasey confirme la remarque de Mme Dugerdil.

- **M. Pottu** souhaite dire, pour sa dernière séance en tant que président du Conseil municipal, que cette expérience a été très enrichissante et il espère avoir fait de son mieux pour diriger les travaux du Conseil municipal. Il remercie tous les conseillers municipaux ainsi que les membres de l'exécutif pour le plaisir qu'il a eu de présider dans un cadre très cordial. Il souhaite bon vent à ceux qui quittent le Conseil municipal et bonne continuation à ceux qui restent.
- **M. Duchêne** s'adresse aux conseillers municipaux. En cette fin de législature 2011-2015, il tient à leur dire qu'il a apprécié de siéger avec eux dans cet hémicycle, même si certaines situations ont pu être tendues, mais, au final, il a toujours été possible d'arriver à des solutions pragmatiques pour le bénéfice de la commune. En voyant ce qu'il se passe dans des communes proches, on peut se dire que c'est une chance qu'il n'y ait pas de partis politiques à Dardagny et il faut faire en sorte que cela continue. En effet, cela permet de parler librement selon ses idées et en respect avec soi-même. **M. Duchêne** a eu de la chance d'avoir des personnes compétentes et diversifiées autour de la table. Il les remercie pour tout le soutien qu'elles ont apporté à la Mairie.

À celles et ceux qui restent et devront supporter **M. Duchêne** encore cinq ans – pour une dernière législature – il souhaite qu'ils puissent faire de belles choses ensemble. De grands défis et projets attendent la commune. Tous ne pourront peut-être pas être exaucés, mais il est convaincu qu'il sera possible, tous ensemble, de faire le maximum pour que leurs concitoyens puissent avoir une vie harmonieuse dans la belle commune de Dardagny et qu'ils puissent dire qu'ils ont bien fait d'élire ces personnes.

À celles et ceux qui quittent le Conseil municipal, il les remercie d'avoir donné du temps pour leur commune. Ils auront maintenant plus de temps pour leur entourage et pour eux-mêmes. Cela leur a aussi permis d'acquérir des connaissances sur la marche d'une commune qui, comme une entreprise, connaît des hauts et des bas, mais heureusement plus de hauts que de bas. On retire une certaine reconnaissance, voire de la fierté, à pouvoir dire j'y étais.

M. Duchêne offre un souvenir à Mme Gros, M. Schlipf, M. Burnand et M. Zumbach sous les applaudissements du Conseil municipal.

À **Mme Guyot**, il ne saurait assez dire qu'il a apprécié sa présence, ses commentaires, ses montées d'adrénaline et le fait d'avoir supporté son caractère soupe au lait. Elle a organisé des manifestations en tout point irréprochables (des rallyes, des sorties, des repas pour les aînés, des expositions, etc.). Elle est aussi venue avec beaucoup d'idées, dont une importante qui va se concrétiser à l'automne 2016 : la crèche.

M. Duchêne offre également un souvenir à Mme Guyot.

À **M. Pottu**, il le remercie d'avoir mené à bien la tâche difficile de canaliser les conseillers

municipaux.

M. Duchêne remercie aussi le procès-verbaliste qui a le mérite de suivre les débats du Conseil municipal et d'arriver à décrypter des conversations parfois un peu confuses.

M. Duchêne remercie enfin le secrétaire général qui, jour après jour, le seconde dans son travail.

M. Duchêne souhaite relever une fausse note dans la législature. Deux conseillers municipaux quittent le Conseil municipal et n'ont pas daigné être présents pour la dernière séance. En début de législature, il pensait qu'ils pouvaient apporter quelque chose. Il dirait simplement qu'il s'est trompé et qu'ils l'ont fortement déçu dans leur attitude. **M. Duchêne** trouve dommage de terminer sur cette fausse note. Même si l'on ne supporte pas certaines personnes ou certaines décisions, il ne faut pas oublier que c'est le peuple souverain qui les a élus. C'est malheureusement l'image qu'ils laisseront d'eux.

M. Duchêne souhaite une bonne continuation à ceux qui continuent et il leur donne rendez-vous le 2 juin 2015.

- **M. Zumbach** remercie tous ceux avec qui il a participé à cette longue aventure de seize ans. Il part tout à fait tranquille et serein par rapport à ce qui se prépare pour la commune. En effet, les quatre dernières années ont été les plus instructives et les plus passionnantes. Il y a eu un équilibre qui s'est fait, tout en sachant que le débat reste ouvert, au sein du Conseil municipal. Avec le caractère des personnes réélues, les nouveaux conseillers municipaux seront très bien entourés. Il souhaite bon vent à tout le monde, tout en disant qu'il ne sera pas loin, puisqu'il sera présent tous les dimanches au stade...
- **M. Duchêne** relève qu'il n'est pas encore sûr que les deux conseillers municipaux élus, M. Benjamin Jolissaint et Mme Marianne Leuppi, puissent prêter serment le 2 juin, mais tout est fait en sorte pour que cela puisse être le cas.
- **Mme Guyot** signale que, après quatre premières années assez « pépères » comme conseillère municipale, elle a été élue adjointe. Elle a ainsi une pensée émue pour Jean-Louis Mory qui lui a dit qu'elle pourrait se présenter comme adjointe. Son baptême en tant qu'adjointe a été la fête à Rousseau et un autre événement important a été la création du journal de la commune. **Mme Guyot** a également été très motivée par les réactions du Conseil municipal et par les commissions qui prenaient leur place. Il y a eu de nombreux beaux projets et d'autres qui ont été plus difficiles. Aujourd'hui, elle souhaite se souvenir de ces bons moments. Les mauvais moments ont permis à son cuir de s'épaissir, mais pas à son cœur de s'endurcir. Elle remercie tous les conseillers municipaux présents pour leur engagement sans faille pour l'amour de la commune. Elle espère que tous les projets mis en œuvre seront réalisés, mais, avec leur énergie et leur perspicacité, elle n'en a aucun doute. Elle remercie M. Duchêne et M. Carrara d'avoir toujours été partants pour ses propositions parfois un peu folles et d'avoir supporté ses sautes d'humeur. Elle a beaucoup apprécié de travailler avec eux et elle a beaucoup appris. **Mme Guyot** trouve que M. Duchêne a fait beaucoup de progrès et qu'il écoute davantage le Conseil municipal et ses adjoints. En fait, il se bonifie avec l'âge. Quant aux coups de fil matinaux de M. Carrara, ils vont lui manquer. Il a souvent pris des engueulades pour les autres. Enfin, **Mme Guyot** remercie M. Wyss pour sa disponibilité, sa gentillesse et ses mails pleins d'humour. Elle souhaite plein de belles choses à tout le monde.
- **M. Carrara** note que, en seize ans, il n'a pas souvenir de s'être fâché une seule fois avec M. Zumbach. M. Burnand s'est aussi bonifié. De manière plus générale, les conseillers municipaux ont bien participé durant la législature. Cela a stimulé l'exécutif qui devra réfléchir à la manière de fonctionner pour la suite. **M. Carrara** souhaite également la bienvenue à Mme Zoller en tant qu'adjointe. Il espère que l'exécutif pourra travailler en harmonie. Enfin, il souhaite bon vent pour la suite à Mme Guyot qui va lui manquer.

[Applaudissements]

- **Mme Zoller** indique que le Conseil municipal et ses amis voulaient remercier Mme Guyot pour tout ce qu'elle a fait. Tous ensemble, ils ont souhaité la remercier avec un cadeau.
- **Mme Zoller** note qu'il avait été question d'envoyer aux nouveaux élus des propositions de choix de commission.

M. Wyss répond que ce courrier partira demain.

- **M. Burnand** a participé pendant douze ans au Conseil municipal. Il a ainsi pu constater que les choses se font aujourd'hui de manière différente. Il remercie notamment M. Vasey pour tout ce qu'il a fait pour le plan du Rhône et pour La Plaine. Pour les manifestations, il y a eu plein d'émulations, mais il ne faut pas oublier que les conseillers municipaux n'ont pas beaucoup de temps à disposition et que le travail nécessaire est passé du simple au quadruple. Parfois, il est juste difficile de joindre les deux bouts, notamment pour ceux qui ont des horaires irréguliers. À part cela, **M. Burnand** a été très heureux de rencontrer toutes ces personnes et de les connaître davantage. Il souhaite bon vent à tout le monde.
- **M. Pottu** remercie les conseillers municipaux ainsi que le maire et ses adjoints pour leur participation. Il lève la séance à 19h59.

Le président

Une conseillère municipale

Le secrétaire

François Pottu

Sophie Dugerdil

Roger Wyss